

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

DEMANDE D'APPROBATION DES TAUX

AVIS

Enbridge Gas New Brunswick Limited Partnership, représentée par son partenaire général, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick Inc. (EGNB), a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) pour les réparations suivantes :

1. l'approbation d'augmenter ses taux de distribution pour la catégorie Service général faible débit, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, de 3 pour cent chaque année;
2. l'approbation des états financiers réglementaires de 2016 d'EGNB; et
3. l'approbation de son « Handbook of Rates and Distribution Services ».

La demande et les preuves sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'Instance n° 371.

Une copie de l'ébauche de l'horaire de l'audience et de dépôt sera disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience dans les bureaux de la Commission, situés au 15, Market Square, bureau 1400, Saint John, Nouveau-Brunswick, **le mercredi 9 août 2017, à compter de 9 h 30**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

Pour y participer, veuillez-vous inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 4 août 2017 à l'adresse general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Veuillez indiquer la langue officielle dans laquelle vous souhaitez vous exprimer.